Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 28 Dhoulkaâda 1443
28 Juin 2022

N° 75

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1414**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1419**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1425**
Homologation de résolutions **1425**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1425**
Avis aux créanciers..... **1426**
Convocations
Sociétés anonymes **1426**
Divers
Avis au public..... **1430**
Rectificatifs **1430**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan Assurances ZITOUNA TAKAFUL **1431**
Bilan ASSURANCES BIAT **1436**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société du Pôle de Compétitivité de Monastir El Fejja

Société anonyme

Au capital de 40 000 000 dinars

Siège social : Hôtel d'entreprises

Pôle industriel «neopark El Fejja», El Fejja Mornaguia - 1153

Identifiant Unique : 0978598B

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration réuni le 10 mai 2022, enregistré en date du 20/5/2022 à la recette des finances sous le numéro 22700909 quittance n°M027357, il a été décidé ce qui suit :

- Désigner Mr Malek Ellouze pour les fonctions de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Une copie du procès-verbal a été déposée au Registre National des Entreprises le 9 juin 2022 sous le numéro 202243400.

2022R01643SANB2

Société du Pôle de Compétitivité de Monastir El Fejja

Société anonyme

Au capital de 40 000 000 dinars

Siège social : Hôtel d'entreprises

Pôle industriel «neopark El Fejja», El Fejja Mornaguia - 1153

Identifiant Unique : 0978598B

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, réunie le 10 Mai 2022, enregistré en date du 20 Mai 2022 à la recette des finances sous le numéro 22700910, quittance n°M027361. Une copie du procès-verbal a été déposée au Registre National des Entreprises le 27 Mai 2022 sous le numéro 202238943.

L'assemblée générale ordinaire a décidé :

- L'approbation du rapport du Conseil d'administration sur la gestion 2021.

- L'approbation des états financiers de l'exercice 2021.

- L'approbation des opérations et conventions visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

- L'affectation du résultat de l'exercice 2021.

- Jetons de présence alloués aux membres du Conseil,

- Renouvellement du mandat des administrateurs suivants :

* La Banque Internationale Arabe de Tunisie

* La Société Tunisienne de Banque

* La Banque Nationale Agricole

* La Banque de Tunisie

* SICAF BIAT

* La Société Générale de Placement

* Mme Alia Belkahia

* Mr Malek Ellouze

Pour un mandat de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024

- La désignation du cabinet «FINOR» représenté par Mr Walid Ben Salah entant que commissaire aux comptes, pour un mandat de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

- L'octroi de quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2021.

2022R01644SANB2

Tunisie Profilés Aluminium TPR

S.A au capital de 50.000.000 Dinars

Siège social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig 2033 Mégrine

Dénomination : Tunisie Profilés Aluminium - TPR

Forme juridique : Société Anonyme

Identifiant Unique : 0002660R

CNSS : 055563-79

Objet social : la transformation industrielle et la fabrication de tous genres d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits et toutes prestations ou opérations pouvant concerner directement ou indirectement l'objet social.

Avis aux Actionnaires :

L'Assemblée Générale Ordinaire de Tunisie Profilés Aluminium TPR, lors de sa réunion du 16 Juin 2022 a décidé ce qui suit :

- Lecture et approbation du rapport d'activité pour l'exercice clos au 31/12/2021.

- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice clos au 31/12/2021.

- Approbation des états financiers individuels arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2021,

- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.

- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice clos au 31/12/2021,

- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31/12/2021.

- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2021.

- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.

- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.

- Pouvoirs en vue de formalités.

Dépôt : Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 Juin 2022, enregistré à la Recette des Finances de Mégrine le 17/6/2022 sous le n°22702569 Quittance n°M049143, un seul exemplaire a été déposé auprès du Registre National Des Entreprises de Ben Arous le 20/6/2022 sous le n° 2022P31775767.

2022R01650SANB2

DERBIGUM BUILDING SOLUTIONS DBS

Au capital de 9 469 335,900 DT

Siège : Rue de la Physique, Zone Industrielle Ben Arous 2013

Identifiant Unique : 0000500R

Suivant procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 mai 2022, enregistré à la recette des finances de la nouvelle médina en date du 20 mai 2022 sous le n°m041243, quittance n°22702114, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises de Ben Arous en date du 14 juin 2022, sous le n°202244768, il a été décidé ce qui suit :

- Modification de la dénomination sociale de la société de «Etanchéité Tunisienne» à «Derbigum Building Solutions DBS».

- Modification de l'article 2 des statuts de la société.

2022R01655SANB2

SOCIETE EXPRESS AIR CARGO

Société anonyme

Capital social : 12 406 020 DT

Siège social : Aéroport Tunis Carthage Zone FRET

Identifiant unique : 1431592Q/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 août 2021 Enregistré le 16 novembre 2021 à la recette des finances Tunis sous le numéro 21809670 quittance numéro M107139 et enregistré au Registre National des Entreprises le 14 juin 2022 dossier n°202244963.

Il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018

- Approbation des états financiers de l'exercice 2019

- Affectation des résultats de l'exercice 2018

- Affectation des résultats de l'exercice 2019

- Approbation des conventions réglementées

- Quitus aux membres du conseil d'administration.

2022R01677SANB2

SOCIETE EXPRESS AIR CARGO

Société anonyme

Capital social : 12 406 020 DT

Siège social : Aéroport Tunis Carthage Zone FRET

Identifiant unique : 1431592S/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 février 2022 enregistré le 29 mars 2022 à la recette des finances Tunis sous le numéro 22702525 quittance numéro M049604 et enregistré au Registre National des Entreprises le 20 juin 2022 dossier n°202246569.

Il a été décidé ce qui suit :

- Nomination du cabinet ECC MAZARS représenté par Monsieur Mourad Fradi en qualité de deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

2022R01678SANB2

SOCIETE EXPRESS AIR CARGO

Société anonyme

Capital social : 12 406 020 DT

Siège social : Aéroport Tunis Carthage Zone FRET

Identifiant unique : 1431592Q/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 octobre 2021 enregistré le 7 décembre 2021 à la recette des finances Tunis sous le numéro 21710442 quittance numéro M112803 et enregistré au Registre National des Entreprises le 14 juin 2022 dossier n°202244963.

Il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020

- Affectation des résultats de l'exercice 2020

- Approbation des conventions réglementées

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Décision de création d'une filiale en France

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2022R01679SANB2

SOCIETE CLINIQUE EL AMEN Nabeul - S.A

Capital social : 12.494.020,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Bloc B, les jardins du Lac, Tunis 1053

Identifiant Unique : 1236886N

RC : B3141752012

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 5 Avril 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 11 mai 2022 sous le n° 22802108 Quittance n°3724, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 17 Juin 2022 sous le n°202245968, il a été décidé ce qui suit :

1. Approuver les états financiers relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2021 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration;

2. Approuver les conventions et les opérations conclus au cours de l'exercice 2021 visées aux articles 200 et 475 du Code des Société Commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes;

3. Quitus aux administrateurs;

4. Pouvoirs.

2022R01681SANB2

SOCIETE CLINIQUE EL AMEN la Marsa - S.A

Capital social : 3.503.850,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Bloc B, les jardins du Lac, Tunis 1053

Identifiant Unique : 0082736N

RC : B144751996

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 9 mai 2022 sous le n° 22802073 Quittance n°3719, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 17 Juin 2022 sous le n°202245958, il a été décidé ce qui suit :

1. Approuver les états financiers relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2021 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration;

2. Approuver les conventions et les opérations conclus au cours de l'exercice 2021 visées aux articles 200 et 475 du Code des Société Commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

3. Quitus aux administrateurs;

4. Pouvoirs.

2022R01682SANB2

SOCIETE CLINIQUE EL AMEN GAFSA - S.A

Capital social : 3.180.000,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Bloc B, les jardins du Lac, Tunis 1053

Identifiant Unique : 0640944D

RC : B198751998

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 17 mai 2022 sous le n° 22802188 Quittance n°3882, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 17 Juin 2022 sous le n°202245951, il a été décidé ce qui suit :

1. Approuver les états financiers relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2021 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration;

2. Approuver les conventions et les opérations conclus au cours de l'exercice 2021 visées aux articles 200 et 475 du Code des Société Commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

3. La nomination du Cabinet BDO représenté par M. Mohamed Derbel en tant que commissaire aux comptes de la société pour une durée de 3 ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024;

4. Quitus aux administrateurs;

5. Pouvoirs.

2022R01683SANB2

SOCIETE CLINIQUE EL AMEN BEJA - S.A

Capital social : 8.982.171,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Bloc B, les jardins du Lac, Tunis 1053

Identifiant Unique : 1086119S

RC : B2410842009

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 4 Avril 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 17 Mai 2022 sous le n° 22842190 Quittance n°3884, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 17 Juin 2022 sous le n°202245938, il a été décidé ce qui suit :

1. Approuver les états financiers relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2021 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration;

2. Approuver les conventions et les opérations conclus au cours de l'exercice 2021 visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

3. Quitus aux administrateurs;

4. Pouvoirs.

2022R01684SANB2

Société Hôpital Privé EL AMEN- S.A

Capital social : 8.400.000,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Bloc B, les jardins du Lac, Tunis 1053

Identifiant Unique : 1170032L

RC : B24169352010

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 9 mai 2022 sous le n° 22802072 Quittance n°3718, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 17 Juin 2022 sous le n°202245932, il a été décidé ce qui suit :

1. Approuver les états financiers relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2021 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration;

2. Approuver les conventions et les opérations conclus au cours de l'exercice 2021 visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes;

3. Nomination des administrateurs pour une durée de (3) trois ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024;

4. La nomination du Cabinet Delta Consulting représenté par M. Saied Mallek en tant que commissaire aux comptes de la société pour une durée de 3 ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Pouvoirs.

2022R01685SANB2

SOCIETE GLOBAL MEDICAL ASSITANCE - S.A

Capital social : 189.000,000 DT

Siège social : 3 Rue de Monastir Cité Taieb M'hiri 2045 Route de La Marsa

Identifiant Unique : 0994872T

RC : B0118592007

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2022 enregistré à la recette de l'enregistrements des actes de sociétés au 1er Bureau - Tunis le 9 mai 2022, sous le n° 22802052 Quittance n°3694 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 17 Juin 2022 sous le n°202245925, il a été décidé ce qui suit :

1. Approuver les états financiers relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2021 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration;

2. Approuver les conventions et les opérations conclues au cours de l'exercice 2021 visées aux articles

200 et 475 du code des sociétés commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

3. Nomination des administrateurs pour une durée de (3) trois ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024;

4. La nomination du Cabinet Delta Consulting représenté par M. Saied Mallek en tant que commissaire aux comptes de la société pour une durée de 3 ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Pouvoirs.

2022R01686SANB2

Société Clinique El AMEN BIZERTE - S.A

Capital social : 17.082.000,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Bloc B, les jardins du Lac, Tunis 1053

Identifiant Unique : 1282501Q

RC : B0115832013

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 6 Avril 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 13 mai 2022 sous le n° 22802147 Quittance n°3824, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 17 Juin 2022 sous le n°202245974, il a été décidé ce qui suit :

1. Approuver les états financiers relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2021 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration;

2. Approuver les conventions et les opérations conclus au cours de l'exercice 2021 visées aux articles 200 et 475 du Code des Société Commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

3. Nomination des administrateurs pour une durée de (3) trois ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024;

4. La nomination du Cabinet BDO représenté par M. Mohamed Derbel en tant que commissaire aux comptes de la société pour une durée de 3 ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Pouvoirs.

2022R01687SANB2

La Société Tuniso-Koweitienne d'El Emar

Société anonyme

Capital : 122.661.900 Dinars

Siège social : Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0083570N

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration n°02/2022 du 13 Juin 2022, dont un extrait a été enregistré à la recette des finances les Berges du Lac - Tunis le 20 Juin 2022 sous le numéro 22704858, quittance numéro M069120, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 22 Juin 2022 sous le numéro 202247518, il a été décidé :

- Renomination de Monsieur Mohamed Fahd Al Namah en qualité de président du Conseil d'Administration, pour le mandat 2022-2023-2024.

- Renomination de Monsieur Abdullah Youssef Alshaijie en qualité de Vice-président du Conseil d'Administration, pour le mandat 2022-2023-2024.

- Adoption de la cosignature des documents bancaires et les contrats du président du Conseil d'Administration ou le Vice-président du Conseil d'Administration avec le Directeur Général.

2022R01688SANB2

CTKD SICAR

Société CTKD SICAR

Société anonyme

Capital : 500 Mille Dinars

Siège social : Immeuble Ekuity Capital, Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1589588Q

Conformément au procès-verbal du Conseil d'Administration n°06 en date du 19 juillet 2021 et enregistré auprès de la Recette des Finances du Lac de Tunis le 13 juin 2022 sous le n°22704650, Quittance n°M066519, et dont un exemplaire a été déposé au greffe du Registre National des Entreprises le 22 juin 2022 sous le n°202247522, il a été décidé de nommer Monsieur Mohammad Al-Nemah, membre du Conseil d'Administration à titre personnel, en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société, ayant la qualité de Président Directeur Général de la société pour les années 2021, 2022 et 2023, qui correspond à la durée de son mandat en tant que membre du Conseil d'Administration en lui accordant tous les pouvoirs prévus par les statuts et le Code des Sociétés Commerciales.

2022R01690SANB2

COMPAGNIE GENERALE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

C.O.G.I.A

Société anonyme

Au capital de 18.400.000 Dinars

Siège social : la Route de Moureddine - KM 3,5 - BP n°82 - 4000 Sousse

M.F/R.N.E : 014056Q

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire du 5-4-2022, dont le PV a été enregistré le 02-06-2022 à la recette des finances cité Riadh - Sousse sous le n°22701150 quittance M037898, et dont le dossier a été déposé au registre national des entreprises en date du 20-6-2022 sous le n°202246554, les actionnaires de la société «Compagnie Générale Des Industries Alimentaires» - C.O.G.I.A, ont décidé :

1- Le changement de régime de la société en société totalement exportatrice;

2- Accord pour renouvellement tacite de la convention conclue avec ABC BANK.

3- Adoption de nouveaux statuts modifiés et mis à jours

4- Délégation pour l'accomplissement des formalités légales.

2022S00769SANB2

CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRENEURS TUNISIE

Société anonyme

Capital social : 16.475.000 Dinars

Siège social : 33, Rue d'Italie - 1000 Beb Bhar

Identifiant Unique : 1383996P

Suivant Attestation d'Enregistrement en date du 8/6/2021 sous n°E2021-716 AFRICINVEST FINANCIAL SECTOR LIMITED a cédé 247499 actions au profit de M.Radhi Meddeb.

Un exemplaire de l'Attestation a été déposé et publié auprès du Registre National des Entreprises le 17/6/2022 sous Bulletin n°121 et annonce n°202246127.

2022401663SANB2

Augmentation du capital de la

Société Tunisienne d'Industrie Agroalimentaire «SOTUIA»

SA en numéraire par incorporation des comptes courants associés

Forme juridique : Société Anonyme

Capital social : 3711 000 Dinars divisé en 296880 actions d'une valeur nominale de 12.500 TND chacune

Siège social : 04-05 Zone industrielle Utique Bizerte

Matricule fiscal : 1400878 J/A/M/000

Identifiant auprès du Registre National des Entreprises : 1400878J Premier dépôt N° : D035582015

Il a été décidé :

L'augmentation du capital : de 3 711 000 DT à 6211 000 DT par incorporation de comptes courants associés pour un montant de 2 500 000 DT.

L'augmentation du capital sera réalisée par émission de 200 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 12.500 DT chacune à libérer en totalité lors de la souscription. Chaque action étant émise au prix unitaire de 12.500 DT, soit avec une prime d'émission de zéro DT par action.

Suppression du droit préférentiel de souscription sur la totalité de l'augmentation du capital.

Souscription à l'augmentation du capital à partir de la date d'insertion de cette notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de versement intégral de la partie libérée.

Dépôt provisoire numéro AC03772022 en date du 21 juin 2022.

2022401668SANB2

Notice Projet d'Augmentation de capital 2 000 000 DT

De la société "Clinique La Rose"

1. Dénomination : Clinique la Rose

2. Forme juridique : Société Anonyme

3. Siège social : Résidence 2S building appartement 2 S B 2-2 Etage 2 rue de la Bourse les jardins du Lac 2 1053 Tunis

4. Capital actuel : 6 080 981 DT

5. Augmentation de capital : L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 12/5/2022 a décidé l'augmentation de capital en numéraire de 2 000 000 dinars et par conversion de créances avec un droit préférentiel de souscription pour le porter de 6 080 981 dinars à 8 080 981 dinars,

6. Dépôt provisoire : le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, du 12/5/2022 a été enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 26/5/2022 sous le n°22802391 quittance n°M004144 et déposé au Registre National des Entreprises en date du 20/6/2022 sous le n°AC01742022.

7. Droit préférentiel : le conseil d'administration propose le maintien de droit préférentiel de souscription

8. Nombre d'action à émettre : le nombre d'actions à souscrire est fixé à 2000 000 actions nouvelles.

9. Prix d'émission des actions nouvelles : 1 dinar par action libérées en deux fois en numéraires

10. Lieux de versement des souscriptions : Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie Lac 1

N° : 11901000161008278803

11. Délais de souscription : le délai de souscription proposé est d'un mois à partir de la date de la publication du jort.

2022401673SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Tunisienne d'Exploitation Minière «STEM»

SARL au capital 100.000 Dinars

Siège social : Rue de la physique Zone Industrielle 2013 Ben Arous

Identifiant Unique : 1639767W

Suivant procès-verbal de la réunion extraordinaire des associés de la société Tunisienne d'exploitation minière «STEM» en date du 19 mai 2022, enregistré à la recette des finances de la nouvelle médina en date du 8 juin 2022, sous le n° : m045656, quittance n°22702451, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises de Ben Arous en date du 14 juin 2022 sous le n°202244762, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Tarak Cherif en tant que Gérant avec les pouvoirs les plus étendus.

2022R01656SRLB2

Renouvellement du gérant

Sté ESSALAMA MARKET

Siège social : rue 4675 cité Essalama Hrairia Tunis

Capital social : 18000DT

M.F : 1401059/J

Suivant PV 24/5/2022 enregistré à la recette des finances Sidi Hacine, sous le n°22701757 quittance n°M059754 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous n° 202247485 en date du 22/6/2022. L'assemblée générale a nommé Mr Mbarki Med Habib gérant de la Sté ESSALAMA MARKET pour une durée indéterminée avec les pouvoirs les plus étendus.

2022R01668SRLB2

Société GRUNER-TUNISIE S.A.R.L

Capital social : 3.000.000 DT

Siège social : Lot N°26, Pole Industriel Neopark El-Fejja C.P.1153 - Mornaguia

M.F : 005149 T

C.N.S.S. : 54520-06

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

du 11 mai 2022 enregistré à la recette des finances de Mornaguia le 16 mai 2022 sous le n°22700889 quittance n°M026727.

Il a été décidé ce qui suit :

1- L'acceptation de la décision de démission de Mr. Eduard Spreitzer

2- Nomination de Monsieur Patrick Spreitzer et Martin Spreitzer gérants jusqu'au 31-12-2024.

3- Donne plein pouvoir de signature aux nouveaux gérants.

Déposé au Registre National des Entreprises le 24 mai 2022.

2022R01674SRLB2

Société GRUNER-TUNISIE S.A.R.L.

Capital social : 3.000.000 DT

Siège social : Lot N°26, POLE INDUSTRIEL NEOPARK El-FEJJA C.P.1153 - Mornaguia

M.F : 005149 T

C.N.S.S : 54520-06

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 Mai 2022 enregistré à la recette des finances de Mornaguia le 16 Mai 2022 sous le n°22700888 quittance n°M026726.

Il a été décidé ce qui suit :

1- La mise en place d'un nouveau mécanisme de signature des opérations bancaires et les documents relatifs à ses opérations

2- Les documents devront être uniquement singé par l'un des deux gérant Monsieur Patrick Spreitzer ou Monsieur Martin Spreitzer / ou monsieur Nabil Rihani conjointement avec monsieur Abdessalem Mouria.

3- Ce nouveau mécanisme de signature annule et remplace celui déposé préalablement auprès des établissements bancaires

Déposé dans le Registre National des Entreprises le 24 mai 2022.

2022R01675SRLB2

SOCIETE DE COOPERATION ECONOMIQUE

SOCOOPEC

S.A.R.L au capital de 30.800.000 D

Siège social : 66, Avenue de Carthage Tunis

Identifiant unique : 0001395P

Affiliation CNSS : N°00027497/46

Suivant décision des associés du 13 mai 2021 enregistrée à la recette des finances Av. de la Gare Tunis le 18 mai 2022 sous le n°22702708 Q. n°036487, et dont un exemplaire a été déposé à l'RNE, le 21 juin 2022 dossier n°202247232, les associés ont décidé la mise à jours des succursales de la société.

2022401667SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances de Mornaguia le 6/6/2022 sous le n°22200996 quittance n°M029739 Mme Naïma Haouari a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la GP 5 km 16 El Mornaguia ayant pour activité Lavage à Monsieur Najib Ragdel.

Les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur à son adresse 7 rue du Maghreb Arabe cité El Habib Mornaguia Manouba pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa du 16/6/2022.

2022T00713FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par les notaires Me Adel Chouaykhia et Me Mehrez Jendoubi sis au n°1 rue Jallouli - Rades Mr Lotfi Ben Chedly Ben Mohamed Arfaoui a fait donation à son fils Mohamed Aziz Chedly tout le fonds de commerce exploité pour salon de thé «Plaza Cafée» situé au n°20 avenue de l'environnement Boumhel El Bassatine M.F 1407091K avec tous ses éléments corporels et incorporels le prix de fonds de commerce est fixé à 100.000,000 dinars 50.000 dinars pour les éléments corporels et 50.000 pour les éléments incorporels.

Cet acte a été signé sous le n°47/10954 page 123

Cet avis a été publié aux journaux Essabah et Essahafa du 22/6/2022.

2022T00714FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié rédigé par Me Homrani Donia et son assesseur le 15/3/2022 enregistré à la recette des finances de Sidi Hassine le 24/3/2022 quittance n°M029983 Mr Fathi Trabelsi a doté à sa fille Nibel Trabelsi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Taieb M'hiri n°12 au rez-de-chaussée Tunis.

Toutes les oppositions doivent se faire auprès des notaires domiciliés au 1 rue Gobrane Khalil Jobrane Sidi Hassine Tunis pendant 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au Journal Echourouk du 3/4/2022.

2022T00715FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances Manouba le 02/6/2022, quittance n°M037056, enregistrement n°22201859, Mr Dawo Oni a vendu à Mr Bilel Yahmadi, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à 65 Avenue Habib Bourguiba Manouba, destiné pour commerce «Vente Fruits secs Hammas». Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la parution de présent avis au J.O.R.T. entre les mains de l'acquéreur Bilel Yahmadi, à son domicile élu le bureau de son avocat Maître Bechir Ounissi sis à l'immeuble n°6 - Bureau n°19 - 1er étage, rue Salonique - Tunis.

Cette annonce a été publiée dans 2 journaux le 11/6/2022 «Assabah» et «Le Temps».

2022T00716FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 25/5/2022 enregistré à la recette des finances de Kélibia le 10/6/2022 sous le numéro M039391 reçu n°22201281 Saifedine Ben Slimen titulaire d'une CIN n°06464688 vend et cède à Melle

Fatma Elsaaidi domicilié à Kelibia titulaire d'une CIN n°09873451, un fonds de commerce de vte articles d'artisanat exploité au local avenue des Martyrs - Kelibia.

Toutes oppositions éventuelles doivent être faites au côté du céde un à son utilité Melle Fatma Elsaaidi au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce indiqué dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT. Cet avis a été publié dans 2 journaux Echorouk et le quotidien du 23/6/2022.

2022T00717FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 7/6/2022 et enregistré à la recette des finances La Goulette le 9 Juin 2022 (Reçu n°82917 enregistrement n°22204068) Madame Safia Bent Chedli Maydani (C.I.N n°00059950) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Mourad Ben Mohamed Ben Tohami Marouchi (C.I.N n°02789315) Situé au Local Commercial n°01 Rez-de-chaussée Résidence «ARABISK» Avenue Mohamed V Kram Tunis exploité «Caféterie» RNE ; N° 1700886 D, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains du vendeur à l'Adresse du fonds de commerce ci-dessus dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au Journal le Quotidien et Alchourouk en date du 22/6/2022.

2022T00718FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Medina El Jedida en date du 17/6/2022 sous le n°22202616 quittance n°M047824 la Société Radhouani Générale de Service et Matériel a vendu à Mme Sonia Bent Mokhtar Bousataa tous le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme café sis à la rue El Qods n°22 Ben Arous.

Toute opposition sera déposée chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 23/6/2022.

2022T00719FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte S.S.P en date du 27/5/2022 enregistré à la recettes des finances de Djerba houmt souk; le 7/6/2022 sous le n°22200952 quittance n°M057677 : Mme Ben Echahed Sihem Bt Kamais titulaire de la CIN : 08831817 délivrée le 21/8/2012, a vendu à Mr Essidi Imed Ben Ali Ben Mohamed titulaire de la CIN : 0864009 délivrée le 10/12/2021 totalité du fonds de commerce sis à houmt Ezawia Houmt souk Djerba exploité dans un double locaux de triple ouverture avec annexe d'un kitchinette le tous en Rez-de-chaussée et d'ouverture sud ouest le dit Fonds de Commerce est un Salon de thé et Break Fast sous le nom Commercial «Dieseil».

Les oppositions seront acceptées dans un délais de vingt jours de leurs apparition au JORT entre les mains de l'acheteur à son domicile du domicile du Fonds de Commerce et entre les mains de rédacteur de l'acte Maître Ben Abdallah Samir à son étude 2 Av Saoud Béchir Houmt Souk Djerba.

Cet avis est apparu au journal Echourouk en date du 11/6/2022.

2022R01647FCCC2

Cession d'un fonds de commerce commercial

Suite au contrat sous-seing privé daté du 02/6/2022 et enregistré à la recette des finances de Tataouine en date du 6/6/2022 n° d'enregistrement 22207827, quittance n°M052135, la Sté ESSAADA SARL enregistrée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 0007952Y, sise à la rue Jilani Marzouki Tataouine, son représentant légal Mr Mohamed Dhib titulaire de la C.I.N n°05076028 la dite société a vendu la totalité du fonds de commerce sis au 44 avenue Farhat Hachad Tataouine destiné au commerce en détail des produits de la quincaillerie et de matériaux de construction à Mr Abderraouf SWID titulaire de la C.I.N n°06607679 délivrée à Tunis le 02/01/2021.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du l'acquéreur sis à l'avenue Farhat Hachad Tataouine 3200.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 16 juin 2022.

2022R01649FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Midoun le 15/6/2022 quittance n°M044463 sous numéro 22202106, Madame Imen Ben Rjeb Haouech carte d'identité nationale n°08636255 a vendu à Madame Najet Bourkhis CIN n°08627665 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux sis à Farhat Hachad Midoun dont l'exploitation vente produits divers.

Acceptation des objections au plus tard vingt jours à compter de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 18 juin 2022 au journal le Quotidien.

2022R01652FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé de 7/6/2022 à la commune de Hammamet enregistré à la recette des finances de Hammamet le 8/6/2022 Quit M083024 Enreg 22202841.

Mr Hlel Ben Mahmoud Daoud résident à Hammamet a vendu à Mme Zahera Ben Mohamed Abdalaoui résidente à Hammamet la totalité du fonds de commerce sis à rue de Monji Slim Hammamet.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteur Mme Zahera Ben Mohamed Abdalaoui à l'adresse de ce fonds dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet extrait au journal official.

L'annonce a été publiée aux journaux la Presse et Essahafa le 15/6/2022.

2022R01657FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 01/6/2022 enregistré à la recette des finances Grombalia le 02/6/2022 Quit M015760 Enreg 22200360

M Abdelkarim Ouniss n°05078355 a vendu à M Dhaou Boukhchim 06420131 la totalité du fonds de commerce sis à Av La Révolution Bouargoub.

Toutes oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse de ce fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel.

L'annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 12/6/2022.

2022R01658FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 13 juin 2022 enregistré à la recette des finances cité Ettadhemen Tunis le 14 juin 2022 quittance n°M056429 enregistrement 22202397, Karam Jardek demeurant à 25 bis Rue Farazdek cité Ghazala Ariana a vendu à Zohaier Boudhina demeurant 4 Rue 1910 cité Ennasar Elmnihla Ariana, la totalité du Fonds de commerce de vente de textiles en détail sis à la Route de Bizerte Km 9 El Mnihla Ariana.

Dans un délai de vingt jours les oppositions sont adressées à l'Etude de Maître Abdelmajid Turki sise 16 Bis Rue Ahmed Rami Tunis.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 21/6/2022.

2022R01659FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente légalisé le 30/3/2015 et enregistré à la recette des finances Hammamet le 31/3/2015 reçu n°M035902, sous le numéro d'enregistrement 15201526, Mr Sami Ben Hamadi Laouini, résident à l'avenue Habib Bourguiba Béni khiar a vendu à madame Haïfa Bent Noureddine Mghirbi, résidente à l'avenue Habib Bourguiba Béni Khiar la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue les Etats - Unis à Hammamet.

Toute opposition doit être déposée auprès de l'acheteur à son domicile élu à l'avenue Habib Bourguiba Béni Khiar et ce durant les 20 jours suivant la publication de cette vente dans le J.O.R.T.

Cette annonce publiée aux journaux Quotidien et Achourouk le 24/6/2022.

2022R01665FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Sboui Jouda Avocat à la cour d'Appel enregistré à la recette des finances de Mazzouna le 10/6/2022 (Sous le n°22200246. Reçu n°M006419), Monsieur Chiheb Eddine Krikid a vendu à Madame Hajer Elkamel le fonds de commerce (Magasin de Commerce) sis à la Rue de l'Environnement, Mazzouna 9150 Sidi Bouzid avec tous ses éléments matériels et moraux et sous toutes les garanties juridiques.

Les oppositions doivent être remises à l'adresse du magasin sis à la Rue de l'Environnement, Mazzouna 9150 Sidi Bouzid, dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion de cette publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «Le Quotidien» du 15/6/2022.

2022R01667FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 17/6/2022 à la recette des finances la Goulette, quittance n°87232 enregistrement n°22204293, Mr Nebil Gouadri a vendu la totalité du fonds de commerce exploité au n° 112 avenue Farhat Hached, Kram Ouest, Tunis, à Mr Mourad Mhamdi. Publié au journal Echourouk le 22/6/2022. Toute opposition doit être faite entre les mains du rédacteur du contrat maître Nizar Rejeb, avocat, à son étude imm Sahara confort app B3 Bloc B, Av. Mh V, Kheireddine, le Kram, Tunis, et ce dans le délai des 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2022R01669FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 25/5/2022 à la recette des finances de la Goulette, quittances n°76457 enregistrement n°22203657, Mr Foued Deffef a vendu la totalité du fonds de commerce exploité au n°13 bis, rue du parc kram ouest, Tunis, à Mr Fethi Sbaii. Publié au journal Echourouk le 02/6/2022. Toute opposition doit être faite entre les mains du rédacteur du contrat maître Nizar Rejeb, avocat, à son étude imm Sahara confort app B3 Bloc B, Av. Mh V, Kheireddine, le Kram, Tunis, et ce dans le délai des 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2022R01670FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 7/6/2022 à la recette des finances Nelson Mandela, quittance n°52404 enregistrement n°2221667, Mr Mouheddine Ismail a vendu la totalité du fonds de commerce exploité au n°10 rue Ghana, Tunis, à Mr Karim Mekni. Publié au journal Echourouk le 15/6/2022. Toute opposition doit être faite entre les mains du rédacteur du contrat maître Nizar Rejeb, avocat, à son étude imm Sahara confort app B3 Bloc B, Av. Mh V, Kheireddine, le Kram, Tunis, et ce dans le délai des 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2022R01672FCCC2

Vente d'un fonds de commerce
N 272939F/A/P/000

Suivant acte S.S.P daté du 13/6/2022 enregistré à Nabeul le 15/6/2022 sous le n°22202242 reçu n°M043296 monsieur Hichem Samti titulaire de la CIN n°04557264 a cédé l'ensemble du fonds de commerce destiné au commerce fast-food constitué du local sis à la rue Gafsa, Nabeul avec tous ses éléments corporels et incorporels à monsieur Mohamed Aymen Sghaier titulaire de la CIN n°09886025 au prix de 55000,000 DT.

Les oppositions seront reçues au cabinet du rédacteur de l'acte maître Hichem Hajri sis au 166 Av.Habib Bourguiba immeuble la tour d'argent 6ème étage Nabeul dans un délai de 20 jours qui suivent la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis est paru au journal Echourouk du 22/6/2022.

2022R01673FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 8/6/2022 enregistré à la recette des finances de Jemmel le 10/6/2022 sous le numéro de quittance M044751 et l'enregistrement numéro 22201184 Mr Hammouda Frej a vendu sous toutes les garanties juridiques et des faits à Mr Bouzguinda Mohamed Ahmed Aziz la totalité de fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme un restaurant «fast-food» sis à l'avenue Younes Ben Ahmed à Jemmel gouvernorat de Monastir. Les oppositions seront acceptées chez l'acquéreur même à l'adresse du fonds de commerce désisté dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal "Le Quotidien" en date du 18/6/2022.

2022S00747FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Dans le cadre du contrat de vente en date du 16/6/2022 enregistré au bureau des finances de Moknine le 17/6/2022 sous le n° de quittance M042087 et le n° d'enregistrement 22201289, NAZIHA GADAB a vendu à Najwa BN DIA, tout un fonds de commerce situé au RDC local de 50 m² prêt à exploiter une boutique de vente de toute activité commerciale et se composant de local commercial, avec tous ses éléments physiques et moraux, d'où les oppositions se font entre les mains de Maître Moad Jaballah l'avocat gérant de JABALLAH LAW FIRM au lieu de sa résidence à l'Avenue de la République à Moknine durant 20 jours de la date de publication de l'avis au journal officiel.

Cet avis est publié au journal "le Quotidien" du 22/6/2022.

2022S00757FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 7/6/2022 enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun reçu n°M044255 enregistrement n°22202094 en date du 15/6/2022. La société Optique Aljazira «Nadharat Aljazira» Société à responsabilité limitée, IU : 1386677P, ayant son siège social à l'avenue Farhat Hached 4116 Midoun Djerba, a vendu à Mr Bechir Kassab, tout le fonds de commerce sis au n°E10 centre commercial «Djerba Mall» Midoun Djerba, consistant en un local destiné à la vente de tout genre de lunettes et de tout ses accessoires.

En foi de quoi toute opposition à cette vente doit être présentée au cabinet de maître Naouel Ouannes Jmi avocate, sis au complexe Elmenzeh Avenue Salah Ben Youssef Houmet Souk Djerba et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Un avis similaire est paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien, en date du 21.6.2022.

2022S00759FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Rue de l'indépendance Sousse le 30/3/2022 sous n°22201103, quittance n°M016714, La société «Jnaina Bio» SARL, représentée par son gérant Mr Mohamed Ali Skhiri, a vendu et cédé à Mme Mayssoun Nafti, la totalité du fonds de commerce du local (RC : 1652237D) avec tous ses éléments corporelles et incorporelles sis à la Rue Salem Hraiech Sfaya Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat; dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 19/6/2022.

2022S00760FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp en date du 11/5/2022 enregistré à la recette des finances d'Akouda le 17/5/2022 quittance n°19678 n° d'enregistrement 22201075 Monsieur Riath Boughaleb a vendu à Monsieur Bechir Ben Mahmoud l'ensemble du fonds de commerce exploité au local situé à rue de l'environnement Akouda avec tous ses éléments corporels et incorporels dont l'objet d'activité vente des poissons d'un montant global de vingt milles dinars (20.000 DT).

Toute opposition sera faite au domicile de l'acheteur situé à l'Avenue de la République Akouda dans le 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au quotidien «El Chourouk» paru le 22/6/2022.

2022S00761FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé signé et légalisé par les parties à la commune d'Enfidha le 27/5/2022 et enregistré à la recette des finances d'Enfidha le 31/5/2022 suivant quittance numéro M028414, n° d'enregistrement 22200842.

Monsieur Ghanem Ben Majdoub Toumi, titulaire de la carte d'identité nationale numéro : 09321085 délivrée à Tunis le 02/5/2014, demeurant Rue de Bizerte Cité le Travail Enfidha Sousse, a vendu le fonds de commerce exploité dans le local sis à Avenue Hedi Chaker Enfidha 4030 Sousse et conçu au commerce (Imprimerie et impression) avec tous les éléments corporels et incorporels à Madame Nejma Bent Mohamed Sghaier Meliti épouse Moncef Marzouki, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05535368 délivrée à Tunis le 4/02/2005, demeurant à Rue de Mateur Cité le Travail Enfidha Sousse. Le lieu de la réception des oppositions au siège du local où le fonds de commerce a été exploité objet du présent acte sis à l'Avenue Hédi Chaker Enfidha Sousse dans un délai de vingt jours de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Et une copie de la présente a été déposée pour la publication au journal quotidien Echourouk en date du 21/6/2022.

2022S00763FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat, rédigé par l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances rue Mohamed Maârouf Sousse le 20/6/2022 quittance n°M051826 enregistrement n°22201601, le fonds de commerce qui a pour objet prêt à porter en gros et en détails avec tous les produits et les accessoires annexes, exploité au local sis à la rue Paris n°4 Sousse, a été vendu par Mr Chèker Zaguia, C.I.N n°04129891 à Mr Mahdi Ben Aïcha, C.I.N n° 06750705, d'un prix de quinze mille dinars (15.000d000).

Les oppositions seront effectuées dans les délais fixés par la loi au bureau du Maître Belaïd Mohamed Ali, Avocat à la cour de cassation, 14 Avenue de la République Sousse.

Un extrait du contrat sus-indiqué est publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du Mercredi 22 Juin 2022.

2022S00764FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Monsieur Skander Bekhiria, titulaire de la CIN n°03709773 a vendu la totalité de son fonds de commerce qui consiste à vendre les produits de quincaillerie sis à l'Avenue Ennakhil Khezama Sousse, à Monsieur Abdellatif Amara titulaire de la carte d'identité n°02850944 par acte sous seing privé daté le 14/6/2022 et enregistré à la recette des finances de Sousse le 14/6/2022 quittance n°M044066, enregistrement n°22201862.

Les oppositions seront faites entre les mains de Maître Mehdi Louzi Avocat à la cour de cassation sis à l'Avenue Ibn Aljazzar Sousse.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 24/6/2022.

2022S00765FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 20-5-2022 enregistré le 24-5-2022 à la Recette des Finances Victor Hugo Sousse n° de quittance M039652 n° d'enregistrement 22201598, Mme Manel Bent Mouldi Ferjeni (Veuve Oussema Fellah), titulaire de la CIN n°09370331, a vendu en son nom et au noms de ses enfants mineurs Mohamed Habib, Amna et Oussema en vertu d'une ordonnance sur requête du Tribunal de première instance de Sousse n°3372 en date du 21-5-2022 à Mr Ali Ben Mohamed Ben Khmais Azouzi titulaire de la CIN n°07693655, un fonds de commerce constitué d'un Magasin de vente de meubles d'occasion, sis à l'avenue Jalloul Ben Chérifa à Khézema ouest Sousse. Les éventuelles oppositions devront être formulées entre les mains de l'acquéreur Mr Ali Ben Mohamed Ben Khmais Azouzi à la même adresse, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» et en date du 5-6-2022 sous le n°IP0322/00498.

2022S00767FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 4 juin 2022, enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 14 juin 2022 suivant quittance n°M030122, la société TENDANCIA, SARL immatriculée au RNE sous le numéro 1552343Y, ayant son siège social à l'avenue LIMAM BOUKHARI à Khézama ouest Sousse, a vendu à la société MAYSSA PLUS, SARL immatriculée au RNE sous le numéro 1429072B, le fonds de commerce avec l'ensemble de ses éléments incorporels seulement, destiné pour toutes les activités commerciales.

Les oppositions doivent se faire dans un délai de vingt jours (20) à partir de la date de publication de cet avis au JORT auprès de la société MAYSSA PLUS, demeurant à l'adresse du fonds de commerce indiquée ci-dessus.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien du 16 juin 2022.

2022S00771FCCC2

Vente d'un fonds de commerce sis à Agareb Sfax

Suivant acte sous seing privé légalisé à la municipalité d'Agareb le 9 juin 2022 rédigé par Maître Samira Ben Salah, avocate à Sfax, enregistré à la recette des finances d'Agareb le 9 juin 2022 sous le numéro 22200156, reçu n°M014159, Monsieur Raouf ben El Arem titulaire de la carte d'identité 008810843 a cédé à Monsieur Haythem Ben Mansour titulaire de la carte d'identité n°08846441 la totalité d'un fonds de commerce exploité au local situé à l'Avenue. Mongi Slim Agareb Sfax «vente pièces cycle et motocycle» avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de quatorze mille dinars (14.000,000).

Les oppositions doivent être formulées entre les mains du vendeur Raouf Ben El Arem à son adresse Cité Elkhadra Agareb Sfax dans un délai de vingt jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au Journal Le Quotidien le 21/6/2022.

2022X00817FCCC2

Vente d'un fonds commerce

Par acte sous seing privé du 7/6/2022 enregistré à la recette des finances de Raoued le 15/6/2022, n° 22202451, quittance n°75355 Madame Farah Albouali a vendu la totalité du fonds de commerce lui appartenant concernant un magasin sis au 161 rue Jaafar klm5 Ariana à Madame Khatweya Khazami.

Les oppositions sont recevables au domicile de vendeur Farah Albouali sis 32 Rue Alassil Cité La Gazelle Ariana, 20 jours au plus tard à partir de la parution du présent au JORT.

Le présent avis est paru aux journaux le quotidien et Echourouk du 23/6/2022.

2022401661FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p enregistré à la recette des finances Rue l'Autriche sous le numéro 22202737 Quittance M057328 en date du 21/6/2022 Mme Zina Wertatani a vendu à Mme Wafa Ganouma, un fonds de commerce B 52 et 53 sis au Rez-de-chaussée du centre commercial Galaxie 2000 Avenue Palestine, Arabie Saoudite, Irak et Asdrubal, Tunis, avec tous les éléments matériels et immatériels. Toute opposition doit être faite au local du fonds vendu, et ce dans 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au JORT. Cet avis est paru dans le journal «Le Quotidien» le 23/6/2022.

2022401678FCCC2

Location gérance libre

Location d'un Fonds de Commerce Gérance Libre

Suivant acte enregistré à la recette des finances de Ksar Said le 29/12/2021 n° d'enregistrement 21302990 quittance n°M055242 la Société Frères Labidi de Services dont M.F. n°1603787H a loué le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au n°6 bis avenue Grand Maghreb Ksar Said pour activité restaurant à Mr Khalil Ben Khalifa Abidi pour une période d'un (01) ans renouvelable à compter du 1er/01/2021 jusqu'à le 31/12/2023.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 23/6/2022.

2022T00720FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un contrat sous seing privé en date du 12/4/2022 enregistré à la recette des fiances de Médenine le 13/4/2022 quittance n°M0396637, enregistrement n° 22301342, la société El Echchi frères, à travers son représentant légal, identifiant unique 1593949 A/A/M000, a loué à Mr Mourad Ben Messoud El Echichi, titulaire de la CIN n°13446630 le fonds de commerce destiné comme local de commerce et de vente de produits divers situé à la route de Benguerden km 0.5 Médenine avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu chez le locataire à l'adresse du fonds de commerce sus-indiqué durant les 20 jours suivant la publication de cet avis au JORT.

2022R01648FCCC3

Résiliation de gérance libre du fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé au 12/02/2021 et enregistré à la recette des finances de cité administrative de l'Ariana, le 3 mars 2021, sous le numéro d'enregistrement : 21301228, et quittance n° M023097.

Sté "ME DE COMMERCE" à résilier le contrat de gérance libre du fonds de commerce avec la Sté "ARAMYS DISTRIBUTION" du magasin n°107 situé au 1er étage du centre ZAPHYR la Marsa 2070 Ariana utilisée pour vente les chaussures et ces accessoires. Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 12/6/2022.

2022R01653FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite au contrat de location d'un fonds de commerce enregistré le 13 juin 2022 à la recette des finances de Grombalia sous n°22302955 numéro de quittance MO57041 Mme Ahlem Belili épouse Hamali titulaire de la CIN n°07337694 a loué la totalité du fonds de commerce moral et physique sis à l'Avenue Habib Bourguiba - Grombalia et exploité à la vente de matériels agricoles à la société nommée SAVPA représentée par sa gérante Mme Ahlem Ben Mustapha Belili épouse Selem Hameli.

Les oppositions devront être faites dans un délai de 20 jours qui suit la publication du présent avis au JORT entre les mains de la société SAVPA à sa gérante Mme Ahlem ben Mustapha belili sis à l'Avenue Habib Bourguiba - Grombalia.

La présente vente a été publiée aux Journaux le Quotidien et Achourouk le 16 juin 2022

2022R01666FCCC3

Gérance libre

Par acte S.S.P enregistré le 16/6/2022 à la recette des finances de Carthage, quittance n°M067931 enregistrement n°22301223 Mm Zahiya Lajnef loue à Mm Fatma Chrih, la totalité du Fonds de commerce, exploité au local sis au n°4 rue Abdelhafith Elmeki, la Marsa et ce pour une durée de deux ans publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 22/6/2022.

2022R01671FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P signé par les parties le 10/5/2022 enregistré à la recette des finances Mansoura Kairouan le 12/5/2022 sous le N° de quittance M041876. Mr Abdelkader Derbel met en location tout le fonds de commerce situé à Route de Sousse Kairouan avec tous ses éléments matériels et moraux à la Société Boukhris fourniture Autos et maintenance. Les oppositions sont reçues au local du Fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Jort.

Cette annonce est parue aux quotidiens la Presse du 22/6/2022 et Achourouk du 23/6/2022.

2022S00766FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 13/6/2022 enregistré à la recette des finances Rue Habib Bourguiba n°01 Monastir le 17/6/2022 quittance n°M040112 enregistrement n°22303555 La Société Yasmina Center, son identifiant unique au R.N.E n° 0415835R domiciliée à l'Avenue Saka, quartier Cheraga Monastir, a loué à la Société Soula Center son identifiant unique au R.N.E n°0035035A domiciliée Place Sidi Yahia Sousse, la totalité de 02 fonds de commerce qui lui appartient avec la totalité de leurs éléments matériels et immatériels, et qui consistent en 02 magasins de commerce, le premier nommé "Dorra Center" situé à l'avenue Abdessalem Trimech Monastir, et le deuxième nommé "Folla Center" situé à la Zone touristique Monastir, pour une durée de 5 ans commençant le 15/6/2022 et finissant 14/6/2027.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk et le quotidien du 24/6/2022.

2022S00768FCCC3

Location-gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 30/11/2020 et enregistré à la recette des finances Djerba le 01/12/2020 sous numéro 20304110, quittance n°M083959 Madame Zayneb Ben Slimane, a loué à Madame Hanen Wenzerfi, la totalité du fonds de commerce exploité au 19 rue Ferjani Houmet Souk Jerba et destiné pour vente de prêt à porter pour une période de 5 ans à partir du 01/12/2020 jusqu'au 31/12/2025.

2022401664FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Date de PV : 4/11/2021

Date de décision du gouverneur de Kairouan : 26/11/2021

Dénomination : Groupement de Développement dans le domaine Agricole et de pêche «El Mataar d'irrigation»

Lieu d'intervention : Menzel Mhiri - Gouvernorat de Kairouan

Siège : El Mataar - Menzel Mhiri - Kairouan

Objet de l'intervention : La protection des ressources naturelles, sensibilisation des consommateurs d'eau, et divers services pour les adhérents.

Président : Mr Belgacem Ben Abdallah Jomli

Trésorier : Mr Tarek Ben Mohamed Hédi Selmi

Membre : Mr Lotfi Ben Mohamed Selmi.

2022S00762APSF1

Syndicat des copropriétaires de l'Immeuble Salma

Route Aine Km1 - Sfax

En vertu du PV de l'AGO de l'Immeuble Salma, du 10 avril 2022 à la recette des finances le 20 Mai 2022, sous le n°22802442, quittance M051224 le syndicat des copropriétaires de l'immeuble salma est constitué, situé à la route Ain Km 1 - Sfax.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mme Ibtissem Naifar : Présidente du syndicat.

- Mm Chaker Samia : Trésorière

- Mr Sassi Masmoudi : Secrétaire Général.

Le syndicat des copropriétaires Immeuble Salma entame ses travaux officiellement à partir de la date de sa constitution.

2022X00813APSF1

Syndicat des copropriétaires de la Résidence Mariam

Route Sokra Km 2.5 - Sfax

En vertu du PV de l'AGO de Résidence Mariam, du 24 avril 2022 à la recette des finances le 6 Juin 2022, sous le n°22802553, quittance M049700 le syndicat des copropriétaires de la Résidence Mariam est constitué, sis à route Sokra Km 2.5 Sfax.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Kamel Trabelsi : Président du syndicat.

- Mr Hafedh Awedi : Membre.

- Mr Mohamed Kharrat : Membre.

Le syndicat des copropriétaires Résidence Mariam entame ses travaux officiellement à partir de l'assemblée générale.

2022X00814APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat de la résidence

EL HANA MANSOURA

Suite au procès-verbal d'élection fait à la résidence El Hana Al Mansoura à la date du 30 Avril 2021, enregistré à la recette des finances de Borj Louzir sous le n°22701978 reçu n°M048690.

Il a été élu un nouveau bureau des syndicats des propriétaires de la résidence Elhana Elmansoura. Et ce comme suit :

- Chouchani Mehrez : Président

- Aloui Lazhar : Sec Adjoint

- Med Ali Hachouch : Trésorier

- B. Salah Youssef : Membre

- Ezzine Walid : Membre

- Bettayeb Nizar : Membre.

2022401679APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente à l'enchère publique

Maître Hajji Jamel

Avocat à la cour de cassation

Av. Léopold Senghor imm. Seltène Azur Sousse

Tel : 73.212.609

Fax : 73.229.582

Mat. Fiscal : 806112/L

Le saisissant : Banque internationale arabe de Tunisie, société anonyme au capital de 170.000.000 dont le siège social est à Tunis, 70-72 avenue Habib Bourguiba immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le n°B187881996 matricule fiscal n°00110F.

Le saisi : Nazih Ben Abdelkader Ben Mahmoud Saidane, titulaire de CIN n°04176862 (caution réelle, solidaire et hypothécaire), demeurant à Ksar Hellal, avenue Habib Bourguiba.

Avocat poursuivant : Maître Hajji Jamel Avocat à la cour de cassation sis à Sousse avenue Léopold Senghor immeuble Seltène azur 4ème étage n°41 Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°42853 Monastir, d'une superficie totale de 345m² située à Sayada Lamta Bouhjar Monastir entouré au Sud par une route publique, l'Est par la parcelle n°355, Nord par la parcelle n°364, à l'Ouest par des propriétés voisines.

Date lieu et l'heure de l'adjudication : Mercredi le 27/7/2022 à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Mise à prix : Quatre-vingt-onze mille quatre cent vingt-cinq dinars (91.425.000).

Visite de l'immeuble : est possible durant les jours et les heures de travail.

Ne peuvent enchérir que les tierces personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2022S00758VEPA1

Avis aux créanciers

Déclanchement de règlement judiciaire

Société Immobilière et Touristique de Nabeul SITNA

Société anonyme

Au capital de 3. 307.500,000 dt

I.U : 14479L

Siège social : Hôtel Nabeul plage - Nabeul

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Nabeul le 02/6/2022, il a été décidé ce qui suit :

- Le déclanchement de règlement judiciaire au profit de la société, Société Immobilière et Touristique de Nabeul SITNA toute en ouvrant une période de contrôle dans un délai de neuf mois à partir de la dite décision.

- La nomination de madame Chaaben Chiraz entant que juge commissaire chargée de suivre les procédures de ce règlement judiciaire.

- La nomination de l'expert Ben Amor Mongi sis au 34 bis rue Nelson Mandela 3ème étage Lafayette 1002 Tunis entant qu'administrateur Judiciaire chargé de contrôler toutes actes de gestion et d'assister la débitrice dans tous ses actes de gestion.

- L'arrêt de toutes formules d'exécution à fin de recouvrir des dettes antérieurs à la date de la période de contrôle, de restituer des biens meubles ou immeubles, d'arrêter les intérêts et les pénalités de retard et de suspendre les délais de souscription.

- L'insertion de cette décision à la RNE et sa publication au JORT.

Chaque créancier doit s'assurer que sa créance est établie avant la date de déclanchement règlements judiciaire conformément à l'article 445 du code de commerce.

2022401662VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE AFRICAINE DES PEINTURES

S.A au capital de 30 572 640 dinars

Z.I. rue de la Physique, 2013 Ben Arous

I.U : 0002495 X

N° CNSS : 00064525-20

Les actionnaires de la Compagnie Africaine des Peintures «C.A.P.» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 28/07/2022 à 10 Heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021 ;

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes concernant le même exercice;

3. Approbation s'il y a lieu de ce rapport, bilan, états de résultats et tous les documents annexes relatifs au dit exercice ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

5. Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre dudit exercice;

6. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

7. Approbation des états financiers consolidés;

8. Allocation des jetons de présence;

9. Nomination d'un nouvel administrateur,

10. Approbation de la cooptation d'un administrateur,

11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2022R01660SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE GESTION ET FINANCE «C.G.F.»

S.A. au capital de 3 000 000 dinars

Siège social : 17, rue de l'Ile de Malte - Immeuble LIRA les Jardins du Lac -1053 Tunis

Identifiant unique : 0539726 X

M. CNSS : 142048-40

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société C.G.F. que la réunion de l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le mercredi 22 Juin 2022 publiée au jort n°63 du 31 mai 2022 est reportée au vendredi 22 juillet 2022 à 10h au siège social de l'Association des Intermédiaires en Bourse sis 19 Bis, rue Kamel Atatürk 1001 tout en maintenant le même ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation;

2. Approbation du rapport de gestion relatif aux exercices des années 2020 et 2021

3. Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes relatifs aux exercices de 2020 et de 2021.

4. Approbations des états financiers des exercices de 2020 et de 2021

5. Quitus aux Administrateurs au titre de leur gestion relative aux exercices de 2020 et de 2021

6. Affectation des résultats

7. Pouvoirs pour les formalités.

2022R01661SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

COMPAGNIE GESTION ET FINANCE «C.G.F.»

S.A. au capital de 3 000 000 dinars

Siège social : 17, rue de l'Ile de Malte - Immeuble LIRA les Jardins du Lac - 1053 Tunis

Identifiant unique : 0539726 X

Vous êtes cordialement invité(e), à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 22 juillet 2022 à 11 h au siège social de l'AIB sis au 19 Bis, rue Kamel Atatürk, 1001 Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Validité de la réunion;

- Application de l'article 388 du code des Sociétés Commerciales;

- Pouvoirs pour formalités.

2022R01662SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

MILLENIUM OBLIGATAIRE

SICAV

Société d'investissement à capital variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du Ministre des Finances du 13 juin 2000

M.F : 051 0392V

Portant promulgation du code des organismes de placement collectif

Les actionnaires de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire le vendredi 22 juillet 2022 à 9H au siège de l'AIB, sis 19 bis rue Kamel Atatürk 1001 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Dissolution anticipée de la société,

2- Suspension des formalités de dissolution de la SICAV jusqu'à l'obtention de l'agrément de liquidation délivré par le Conseil du Marché Financier,

3- Pouvoir pour formalités.

2022R01663SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

"SIBAC"

SOCIETE INDUSTRIELLE DE BACHES & DE CONFECTION

Société anonyme

Au capital de 600 000 dinars

Siège social : Centre Babel - Bloc D Rue 8000 Montplaisir -1002 Tunis

RNE 0002088K

M.F : 0002088 K/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société INDUSTRIELLE DE BACHES & DE CONFECTION «SIBAC», société anonyme au capital de 500 000 dinars, sont convoqués au siège social, le vendredi 22 juillet 2022 à dix heures (10H00), en assemblée générale ordinaire annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire relatif à l'exercice 2021 ;

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021 ;

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2021 ;

4- Examen et approbation des conventions conclues dans le cadre de l'article 200 du code des sociétés commerciales;

5- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2021 ;

5- Affectation des résultats de l'exercice 2021;

7- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021 ;

8- Renouvellement du mandat d'un administrateur;

9- Acceptation de la démission d'un administrateur

10- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes;

11- Pouvoirs.

2022R01664SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Agri Business Company «Sidi Daoud»

Société anonyme

Au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : Impasse Amman - Zone Industrielle 2034 Ezzahra - Ben Arous

Identifiant unique : 0633423P

CNSS : N°22573112

Le conseil d'administration tenu le 21/6/2022, convoque les actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le 21 juillet 2022 à 9 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration portant sur l'exercice 2021

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021

- Examen et approbation des Etats Financiers de l'exercice clos le 31-12-2021

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Affectation des résultats

- Pouvoirs aux fins de publicité et d'enregistrement.

2022R01680SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire

Du mercredi 10 Août 2022

Clinique «El Yosr»

Société anonyme

Au capital de 11.125.000 DT

Siège social : 10 bis, rue Haroun Errachid - 4000, Sousse

RC : B 27116112009

MF : 1110053 JAM 000

Messieurs les actionnaires de la Clinique «El Yosr» sont invités à assister aux travaux des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la société qui se tiendront le mercredi 10 août 2022 à 13 heures au siège social de la Clinique l'Horizon sise à avenue Ibn El Jazzar et ce à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

a- Assemblée générale ordinaire :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2021, et quitus aux administrateurs.

2. Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, et approbation des états financiers de l'exercice 2021, ainsi que des opérations constituant des conventions réglementées.

3. Fixation des jetons de présence.

4. Affectation des résultats.

5. Pouvoirs pour formalités.

b- Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatif au projet d'augmentation de capital.

2. Autorisation pour l'augmentation de capital.

3. Pouvoirs pour formalités.

Les actionnaires pourront, soit assister personnellement aux travaux des assemblées, soit se faire représenter par tout actionnaire ou autre mandataire moyennant pouvoir.

Tous les documents concernant les assemblées générales sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social.

2022S00770SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "Polyclinique ELBALSAM"

Société anonyme

M.F : 1258159GAM000

Les actionnaires de la société Polyclinique ELBALSAM sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 15 juillet 2022 à partir de 16 h au siège de la société sis au 5ème étage, Immeuble Slim Center, avenue Habib Bourguiba, Sidi Bouzid à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2021.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3) Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2021.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

5) Quitus au conseil d'administration.

6) Jetons de présences des administrateurs

7) Questions diverses.

8) Pouvoir pour accomplir les formalités.

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration sur l'augmentation du capital de la société et le rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital de la société.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'une procuration spéciale écrite revêtue de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2022401665SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société "Polyclinique ELBALSAM"

Société anonyme

M.F : 1258159GAM000

Les actionnaires de la société Polyclinique ELBALSAM sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 15 juillet 2022 à partir de 18 h au siège de la société sis au 5ème étage, Immeuble Slim Center, avenue Habib Bourguiba, Sidi Bouzid à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Demande de Licence pour augmenter le capital de la société

2- Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'augmentation du capital de la société.

3- Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital de la société.

4- Modification de l'article 6 des statuts de la société relatif au capital de la société

5- Approbation de l'abandon du droit préférentiel de souscription pour ceux des associés actuels qui n'ont pas contribué à l'augmentation de capital de la société

6- Questions diverses.

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration sur l'augmentation du capital de la société et le rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital de la société

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'une procuration spéciale écrite revêtue de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2022401666SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOTTMARS.A

Société anonyme

Au capital de 828.000 dinars

MF : 0536917P

Siège social : ZI Madagascar 3000 Sfax

Messieurs les actionnaires de la SOTTMAR S.A sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 20 juillet 2022 à 10h à Tunis, à l'immeuble Saadi Tour E.F 5ème étage, à l'effet de délibérer sur le suivant ordre du jour :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021,

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

3- Approbation des états financiers de l'exercice comptable 2021,

4- Approbation des opérations régies par les articles 200 et 475 du C.S.C,

5- Affectation du résultat de l'exercice 2021,

6- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2021,

7- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2021

8- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

Tous les documents soumis à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2022401669SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE IMMIBILIERE ET D'HOTELLERIE EN TUNISIE «SIDHET»

Société anonyme

Identifiant Unique 0009398/C

Capital social : 27 500 000 DT

Siège social : Tunis - Montplaisir - Rue Jean Jacques Rousseau - Tour «BABEL» Bloc A - 1er étage

Les actionnaires de la Société Immobilière et d'Hôtellerie en Tunisie sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le

mardi 19 juillet 2022 à 10 heurs au siège de la Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne «CARTE» sis au centre urbain nord à l'effet d'examiner et de statuer sur les points de l'ordre du jour suivant :

- Lecture des états financiers et du rapport de gestion au titre de l'exercice 2021 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 ;

- Approbation des états financiers et du rapport de gestion au titre de l'exercice 2021 ;

- Approbation des conventions réglementées et des opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du CSC ;

- Affectation des résultats ;

- Quitus aux administrateurs;

- Désignation du commissaire aux comptes pour le mandat 2022-2023-2024

- Pouvoir pour formalités.

Les documents de l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2022401670SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA VIE

S.A au capital de 20.000.000 DT

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis

Identifiant Unique : N°1121936X

Messieurs les actionnaires de la Société Assurances Maghrebia Vie S.A sont convoqués au siège de la société Assurances Maghrebia sis à l'angle 64 Rue de Palestine / 22 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis, le vendredi 22 juillet 2022 à 11h en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'introduction en Bourse de la Société.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société avant la date de la tenue de cette assemblée générale ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

2022401671SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SWIVER INVEST

SA au capital de 324 040 Dinars

Siège social : Immeuble CARTE, Lot BC 4 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

RNE : 1557371Z

MF : 1557371Z/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SWIVER INVEST SA sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 juin 2022 à 16h au siège social, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et de la procédure de convocation de la présente assemblée générale ordinaire;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2021 ;

3. Approbation des états financiers et du rapport de gestion de l'exercice 2021 ;

4. Quitus aux administrateurs et au président directeur général pour leur gestion de l'année 2021 ;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

6. Acceptation de la démission de AWECO représentée par M. Ismail Ben Sassi de ses fonctions d'administrateur;

7. Nomination d'un nouvel administrateur et arrêté de la nouvelle composition du conseil d'administration;

8. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;

2022401674SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SWIVER INVEST

SA au capital de 324 040 Dinars

Siège social : Immeuble CARTE, Lot BC 4 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

RNE : 1557371Z

MF : 1557371Z/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SWIVER INVEST SA sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 30 juin 2022 à 14h au siège social, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et de la procédure de convocation de la présente assemblée générale Extraordinaire ;

2. Changement du mode de gouvernance en optant pour la séparation entre les fonctions du Président du conseil et celle du Directeur général;

3. Approbation des statuts mis à jour.

2022401675SANB3

PFIZER TUNISIE SA

Société anonyme

Capital social : 2.744.000 Dinars

Siège social : Royal Garden - Avenue Erriel Les Berges du Lac 2- 1053 Tunis

Identifiant unique : N° 0632916C

Les actionnaires de la société Pfizer Tunisie SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le 28 juillet 2022 à 10 heures, à l'hôtel The Résidence Gammarth, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration concernant les états financiers arrêtés le 30 novembre 2021;

3. Lecture et approbation du rapport général et spécial du commissaire aux comptes concernant les états financiers arrêtés le 30 novembre 2021;

4. Approbation des états financiers arrêtés le 30 novembre 2021;

5. Affectation des résultats de la Société;

6. Approbation des conventions réglementées de la Société;

7. Allocation des jetons de présence aux administrateurs;

8. Quitus aux administrateurs et au Président Directeur Général;

9. Questions diverses;

10. Pouvoirs pour formalités.

2022401676SANB3

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES

S.A au capital de 65 .345 762 DT

Siège social : 5 Rue 8610

Z.I Charguia - 2035 - Tunis Carthage

Identifiant Unique : 492586 Z/A/M/000

CNSS : 50/187163

Convocation à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Société d'Articles Hygiéniques «SAH» le 20 Juillet 2022.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société d'Articles Hygiéniques «SAH», sont invités à assister aux assemblées générales ordinaires et extraordinaire de la société, qui se tiendront le Mercredi 20 Juillet 2022, à partir de 10 h, au local de la société sis à Zriba - Zaghouane, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des délais et des modalités d'organisation de l'assemblée générale ordinaire;

2- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2021 et du rapport de gestion du groupe;

3- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2021 de la société SAH et du groupe SAH et approbation des états financiers SAH ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2021;

4- Affectation du résultat de l'exercice 2021 et décision de distribution de dividendes ;

5- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

7- Détermination et attribution des jetons de présence 2021 aux membres du Conseil d'Administration;

8- Allocation aux membres du comité permanent d'audit d'une rémunération relative à l'exercice de leur activité en 2021;

9- Mandats d'administrateurs;

10- Mandat du commissaire aux comptes.

11- Pouvoirs pour formalités.

L'Assemblée Générale Extraordinaire :

1- Examen et approbation du rapport du Conseil à l'assemblée générale extraordinaire portant sur l'augmentation de capital,

2- Augmentation de capital par incorporation de réserves et sur résultats reportés,

3- Fixation de la date de négociation des droits d'attribution et de la date de Jouissance des actions nouvelles gratuites,

4- Modification corrélative des statuts,

5- Pouvoirs pour les formalités.

Tous les documents afférents aux assemblées générales ordinaire et extraordinaires, seront mis à votre disposition au siège social de la société sis au n°5 Rue 8610 ZI Charguia 1 - Tunis.

2022401677SANB3

SOCIETE DE MAINTENANCE D'INSTALLATIONS PETROLIERES «SMIP»

SA au capital de 4.400.000 TND

Siège social : Immeuble AL BADR Rue du Lac Mâlaren

Les Berges du Lac - 1053 Tunis

RNE : 0509047 N

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DE MAINTENANCE D'INSTALLATIONS PETROLIERES "SMIP" SA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 15 Juillet 2022 à onze heures, à l'immeuble Al Badr Rue du lac Mâlaren les berges du lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation éventuelle du rapport d'activité du Conseil d'Administration durant l'exercice 2021 ;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

3- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2021 ;

4- Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

5- Approbation, s'il y a lieu, des conventions régies par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

6- Quitus aux Administrateurs;

7- Fixation des montants des jetons de présence;

8- Pouvoirs pour formalités.

2022401684SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Les héritiers de Sahbiya Ben Nafti Ben Salem Bouchmila annoncent que le titre de leur successeur concernant la totalité du titre foncier 27795 Gabès situé à la rue Ahmed Tlili Gabès délégation Gabès ville gouvernorat Gabès ils ont perdu le titre de propriété n°14/8681 selon le certificat de perte délivré par la POLICE NATIONALE de Gabès Médina sous n°278 en date du 19 mai 2022.

Ils désirent se faire délivrer une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant Omar Ben Youssef Rhouma à son local à Gabès Rue Hached Mtroch au cours de 30 jours de cette publication. Toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2022X00816DIVD2

Rectificatifs

LA SOCIETE EL MAZRAA S.A

Siège social : GP 1 Km 12 Ezzahra

Rectification de l'annonce parue au JORT le 21/6/2022 N°2022R01576FCCC2

Le nom du vendeur est Monsieur Mabrouk Deghim.

2022R01691RECZ9

Assurances ZITOUNA TAKAFUL

Actifs du Bilan Combiné arrêté au 31/12/ 2021 (exprimé en dinars)

	31/12/2021			31/12/2020		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs incorporels	-	491 163	491 163	-	481 328	481 328
Actifs corporels d'exploitation	-	575 296	575 296	-	688 235	688 235
Placements	134 870 450	32 572 250	167 442 700	101 035 383	28 488 850	129 524 233
Part des réassurances dans les provisions techniques	10 390 551	-	10 390 551	8 621 114	-	8 621 114
Créances	23 690 310	10 859 297	34 549 607	22 895 993	9 236 492	32 132 485
Autres éléments d'actif	12 336 372	877 150	13 213 522	11 046 115	846 589	11 892 704
Total de l'actif	181 287 683	45 375 157	226 662 840	143 598 604	39 741 494	183 340 098

Actifs nets/Capitaux propres et passif du bilan combiné arrêté au 31/12/ 2021 (exprimé en dinars)

	31/12/2021			31/12/2020		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs Nets des Adhérents						
Provisions D'équilibrage du fonds des Adhérents	365 553	-	365 553	85 389	-	85 389
Surplus ou déficit de l'exercice	2 308 421	-	**2 308 421**	1 630 164	-	**1 630 164**
Autres Actifs Nets	1 590 000		**1 590 000**	240 000		**240 000**
Total des Actifs Nets des Adhérents	**4 263 974**	-	**4 263 974**	**1 955 553**	-	**1 955 553**
Capital social ou fonds équivalent	-	25 000 000	**25 000 000**	-	25 000 000	25 000 000
Réserves	-	438 803	**438 803**	-	158 556	158 556
Autres Capitaux propres	-	9 343 794	**9 343 794**	-	4 835 000	4 835 000
Résultat reporté	-	816 139	**816 139**	-	177 572	177 572
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	-	**35 598 736**	**35 598 736**	-	**30 171 128**	**30 171 128**
Résultat de l'exercice	-	5 570 726	**5 570 726**	-	5 427 361	5 427 361
Total capitaux propres avant affectation	-	**41 169 463**	**41 169 463**	-	**35 598 489**	**35 598 489**
Total actifs nets et capitaux propres	**4 263 974**	**41 169 463**	**45 433 437**	**1 955 553**	**35 598 489**	**37 554 042**
Passifs						
Provisions pour autres risques et charges	1800 000	900 000	**2 700 000**	-	1 200 000	**1 200 000**
Provisions techniques brutes	**151 830 235**	-	**151 830 235**	**120 741 422**	-	**120 741 422**
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	**7 494 093**	-	**7 494 093**	**6 294 980**	-	**6 294 980**
Autres dettes	**15 899 381**	**2 672 776**	**18 572 156**	**14 606 650**	**2 278 449**	**16 885 099**
Autres passifs	-	**632 919**	**632 919**	-	**664 555**	**664 555**
Total du passif	**177 023 709**	**4 205 695**	**181 229 403**	**141 643 051**	**4 143 005**	**145 786 056**
Total des Actifs nets/capitaux propres et du passif	**181 287 683**	**45 375 157**	**226 662 840**	**143 598 604**	**39 741 494**	**183 340 098**

Etat de Surplus ou Déficit du Fonds Takaful Familial (exprimé en dinars)

Période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Opérations brutes 31/12/2021	Cessions 31/12/2021	Opérations nettes 31/12/2021	Opérations nettes 31/12/2020
Primes	21 931 547	1 408 191	20 523 356	13 662 380
Produits de placements	4 255 836		4 255 836	3 960 670
Charge de sinistres	3 053 309	1 086 944	1 966 365	1 048 898
Variation des autres provisions techniques	17 531 662	16 414	17 515 248	11 005 790
Frais d'exploitation	3 005 323	108 089	2 897 234	2 352 380
Commissions reçues des réassureurs		108 089	108 089	-846 114
Charges de Gestion de placements	1 912 740		1 912 740	2 468 370
Autres charges techniques	87 876		87 876	223 974
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful Familial	596 473	-196 744	399 728	523 638

Etat de Surplus ou Déficit du Fonds Takaful Général (exprimé en dinars)

Période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Opérations brutes 31/12/2021	Cessions 31/12/2021	Opérations nettes 31/12/2021	Opérations nettes 31/12/2020
Primes acquises (-)	**56 239 267**	**6 972 088**	**49 267 180**	**42 769 195**
Produits de placements	4 238 664		**4 238 664**	**3 960 700**
Charge de sinistres	**31 125 929**	**1 719 407**	**29 406 521**	**22 519 725**
Variation des autres provisions techniques	-691 057		**-691 057**	**-72 016**
Frais d'exploitation	**17 651 594**		**15 225 409**	**15 364 054**
Commissions reçues des réassureurs		2 426 184	2 426 184	1 536 083
Charges de gestion des placements	**2 297 062**		**2 297 062**	**2 980 894**
Autres charges techniques	**4 655 618**		**4 655 618**	**4 625 100**
Impôt sur le résultat	**703 597**		**703 597**	**205 613**
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful Général	**4 735 189**	**-2 826 496**	**1 908 693**	**1 106 525**

L'état de Résultat de l'entreprise Takaful et/ou Rétakaful (exprimé en dinars)

Période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021

	31/12/2021	31/12/2020
Commission Wakala	16 717 741	14 832 088
Commission Moudharaba	1 403 490	1 720 307
Produits des placements	936 705	1 380 721
Charges de gestion des placements	307 869	700 548
Autres produits d'exploitation	185 229	178 535
Charges générales d'exploitation	12 738 513	11 359 953
Dotations aux Amortissements et aux Provisions sur Immobilisation	580 901	534 313
Résultat d'exploitation avant Impôts	5 615 882	5 516 837
Impôt sur le résultat	36 342	36 643
Résultat d'exploitation après Impôts	5 579 539	5 480 194
Gains extraordinaires	24	86
Pertes extraordinaires	8 837	52 919
Résultat extraordinaire	-8 813	-52 832
Résultat net de l'exercice	5 570 726	5 427 361

Extrait du rapport des Co-commissaires aux comptes :

Ces états financiers font ressortir un total bilan combiné net de **226 662 840** Dinars et un résultat bénéficiaire combiné de l'exercice de **7 879 147** Dinars et une variation de trésorerie combiné positive de **3 073 636** Dinars. Les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ZITOUNA TAKAFUL au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Membre de KPMG International

Emna RACHIKO

ECC- MAZARS

Mohamed Hédi Kammoun

2022R01634BCFA5

ASSURANCES BIAT

Immeubles Assurances BIAT Les Jardins du Lac (Lac II)
1053 les Berges du Lac. Tunis
R.C B 160631997
Tél.: (216) 31 300 100
Fax:(216) 71.197.810
general@assurancesbiat.com.tn
www.assurancesbiat.com.tn

LES ETATS FINANCIERS AU 31/12/2021

Approuvés par l'AGO du 26 Mai 2022

(En dinars)

Actifs du Bilan	Montant brut Au 31/12/2021	Amortissement & Provisions Au 31/12/2021	Montant net Au 31/12/2021	Montant net Au 31/12/2020
Actifs incorporels	2 770 123	(2 369 180)	400 942	460 821
Actifs corporels d'exploitation	5 492 647	(4 504 657)	987 990	1 376 532
Placements	517 787 361	(2 388 441)	515 398 921	465 546 297
Part des réassureurs dans les provisions techniques	22 776 028		22 776 028	24 269 881
Créances	33 925 024	(9 293 441)	24 631 582	20 382 221
Autres éléments d'actif	24 878 171		24 878 171	18 664 346
TOTAL	**607 629 353**	**(18 555 719)**	**589 073 635**	**530 700 099**

Capitaux Propres et Passifs du Bilan	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Capitaux propres		
Capitaux propres avant résultat	52 163 880	46 994 276
Résultat de l'exercice	16 092 149	16 163 013
Capitaux propres avant affectation	**68 256 029**	**63 157 289**
Passifs		
Autres passifs financiers	53 512 376	69 047 810
Provisions pour autres risques et charges	500 000	500 000
Provisions techniques brutes	427 825 459	364 427 930
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	14 179 818	17 290 517
Autres Dettes	23 848 551	15 595 337
Autres Passifs	951 401	681 216
TOTAL	**589 073 635**	**530 700 099**

Etat de résultat technique de l'assurance Non Vie	Opérations Brutes Au 31/12/2021	Cessions/Rétrocessions Au 31/12/2021	Opérations Nettes Au 31/12/2021	Opérations Nettes Au 31/12/2020
Primes acquises	73 434 503	(18 021 511)	55 412 992	47 883 910
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	8 056 945		8 056 945	7 659 381
Autres produits techniques	836 591		836 591	149 346
Charges de sinistres	(37 952 475)	2 851 514	(35 100 961)	(32 801 259)
Variation des autres provisions techniques	(10 499)		(10 499)	110 548
Participation aux bénéfices et ristournes	(440 110)	17 278	(422 832)	49 863
Frais d'exploitation	(19 776 952)	3 919 825	(15 857 127)	(15 443 831)
Autres charges techniques		(408 273)	(408 273)	(402 849)
Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance Non Vie	**24 148 004**	**(11 641 167)**	**12 506 837**	**7 205 110**

Etat de résultat technique de l'assurance Vie	Opérations Brutes Au 31/12/2021	Cessions/Rétrocessions Au 31/12/2021	Opérations Nettes Au 31/12/2021	Opérations Nettes Au 31/12/2020
Primes acquises	94 721 699	(3 517 933)	91 203 765	58 886 534
Produits de placements	23 561 194		23 561 194	19 090 681
Autres produits techniques	21 207		21 207	0
Charges de sinistres	(41 476 469)	2 992 072	(38 484 397)	(33 160 464)
Variation des autres provisions techniques	(59 523 807)	236 102	(59 287 705)	(24 649 394)
Participation aux bénéfices et ristournes	(642 568)	521 532	(121 036)	1 131 309
Frais d'exploitation	(9 614 043)	241 341	(9 372 702)	(8 591 379)
Autres charges techniques				
Charges de placements	(893 332)	(38 694)	(932 026)	(464 660)
Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance Vie	**6 153 881**	**434 419**	**6 588 299**	**12 242 626**

Etat de Résultat	31/12/2021	31/12/2020
Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance Non Vie	12 506 837	7 205 110
Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance Vie	6 588 299	12 242 626
Produits des placements	12 054 310	11 070 746
Charges des placements (assurances et /ou réassurances Non Vie)	(1 354 015)	(381 324)
Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance Non Vie	(8 056 945)	(7 659 381)
Autres produits non techniques	45 918	87 308
Autres charges non techniques	(5 336 887)	(3 053 615)
Résultat provenant des activités ordinaires	16 447 516	19 511 470
Impôts sur le résultat	(355 068)	(2 647 719)
Pertes extraordinaires	(300)	(700 738)
Résultat Net de l'exercice	**16 092 149**	**16 163 013**

Etat De Flux De Trésorerie	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation	12 079 888	4 917 818
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	(10 553 576)	(5 298 788)
Incidence des variations de taux de change	33 545	49 312
Variation de trésorerie	1 559 856	(331 658)
Trésorerie de début d'exercice	4 358 915	4 690 574
Trésorerie de fin d'exercice	**5 918 772**	**4 358 915**

EXTRAIT DES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Assurances BIAT sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance. Les états financiers la Société Assurances BIAT sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Messieurs les actionnaires de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

I. **Rapport sur l'audit des états financiers**

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Assurances BIAT », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 07 Avril 2022, sur la base des éléments disponibles à cette date, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19, et font ressortir des capitaux propres positifs de 68 256 029 DT y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 16 092 149 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Assurances BIAT », au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.
Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration
La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.
Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 07 Avril 2022.
En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.
Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.
Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers
Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.
Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

FMBZ-KPMG Tunisie	**FINOR**
Mme Kalthoum BOUGUERRA	**M. Walid BEN SALAH**
Associée	**Associé**

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN 0330.9258

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.

20224016 10BCFA5